



## ADDITIF AU REGLEMENT DE L'OFFRE ([voir règlement initial ci-après](#)):

**2 produits achetés = 1 emballage réutilisable OFFERT**

**(PROLONGATION PARTIELLE DE L'OFFRE)**

*Date d'entrée en application du présent additif : 29/05/2021.*

Les sociétés Bonduelle Frais France SAS (capital 3 227 910€, siège social 54 rue Marcel Dassault 69740 Genas, RCS Lyon n°350 326 484, TVA FR81 350 326 484) et Bonduelle Traiteur International SAS (capital 8 038 310,48€, siège social 67 route de Concarneau 29140 Rosporden, RCS Quimper n°957 802 416, TVA FR25 957 802 416) ci-après les « Sociétés Organisatrices », **ont décidé de prolonger l'offre « 2 produits achetés = 1 emballage réutilisable OFFERT », initialement valable jusqu'au 15/06/2021, pour les 18 000 premiers participants ayant acheté au moins deux produits Bonduelle salades en sachet et/ou salades traiteur (parmi les produits éligibles/porteurs de l'offre) entre le 06/04/2021 et le 28/05/2021, uniquement sur la catégorie de produits Bonduelle salades traiteurs.**

Aussi, pour tout achat d'au moins deux produits Bonduelle salades traiteur (parmi les produits éligibles/porteurs de l'offre) sous réserve du nombre de participations disponibles (toujours dans la limite des 18 000 premiers participants) réalisé entre le 29/05/2021 et le 31/07/2021, les Participants auront jusqu'au 15/08/2021 pour demander leur emballage réutilisable offert en se conformant aux modalités et conditions prévus au règlement (article 2).

Il est précisé que les produits éligibles à l'Offre durant la période de prolongation de l'Offre (c'est à dire les produits achetés entre le 29 mai et le 31 juillet 2021), sont, en principe, les suivants\*:

PRODUIT	POIDS	GENCOD
Carottes râpées citron de Sicile	320G	3083681081534
Coleslaw moutarde à l'ancienne	320G	3083681081640
Coleslaw moutarde à l'ancienne	320G	3083681081664
Riz à la provençale	320G	3083681081596
Taboulé oriental	300G	3083680484466
Taboulé poulet	300G	3083681055269
Taboulé crevettes	300G	3083680498814
Taboulé riche en légumes	300G	3083681070491
Taboulé Libanais	300G	3083681055238
Carottes râpées à l'échalote et au persil	320G	3083681081565
Coleslaw sauce douce	320G	3083681081695
Tortis concombre et saumon	300G	3083680806008

**\*Dans l'hypothèse où le Participant aurait acheté des références Bonduelle salades en sachet initialement éligibles (c'est-à-dire qui étaient éligibles jusqu'au 28 mai 2021 (voir article 2)), sous réserve de disponibilité de l'Offre (limitée aux 18 000 premières participations), et du respect des conditions de l'Offre**

***par le Participant, la Société Organisatrice offrira l'emballage alimentaire en tissu réutilisable au Participant concerné.***

***A l'exception des dates de validité de l'Offre qui sont prolongées, et de la liste des produits éligibles mise à jour pour la période de prolongation, l'intégralité des stipulations du règlement disponible [ci-après](#) demeure inchangée.***



## **RÈGLEMENT DE PARTICIPATION DE L'OFFRE**

### **2 produits achetés = 1 emballage réutilisable OFFERT**

Les sociétés Bonduelle Frais France SAS (capital 3 227 910€, siège social 54 rue Marcel Dassault 69740 Genas, RCS Lyon n°350 326 484, TVA FR81 350 326 484) et Bonduelle Traiteur International SAS (capital 8 038 310,48€, siège social 67 route de Concarneau 29140 Rosporden, RCS Quimper n°957 802 416, TVA FR25 957 802 416) ci-après les « Sociétés Organisatrices », offrent jusqu'au 15/06/2021, aux 18 000 premiers participants ayant acheté au moins deux produits Bonduelle salades en sachet et/ou salades traiteur (**parmi les produits éligibles/porteurs de l'offre**) entre le 06/04/2021 et le 28/05/2021, un emballage alimentaire en tissu réutilisable (voir détail ci-après).

(Ci-après « l'Offre »).

#### **Article 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'Offre est strictement réservée aux personnes physiques majeures capables résidant en France métropolitaine, (Corse comprise), à Monaco, en Belgique et au Luxembourg, à l'exception des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte de l'Offre, ainsi que des membres de leur famille (même nom et/ou même adresse postale), à savoir : le personnel de la Société Organisatrice et de ses filiales, ainsi que du personnel de la société Qwamplify Activation, partenaire dans le cadre de l'organisation de l'Offre. (Ci-après le ou les "Participant(s)").

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un Participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer à l'Offre. Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de l'Offre proposés.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie de l'Offre s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Offre. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant les informations renseignées dans le formulaire de participation à l'Offre. Toute information inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du Participant.

#### **Article 2 – INSCRIPTION et MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer à la présente Offre, chaque Participant devra, entre le 06/04/2021 et le 28/05/2021 :

- 1) Acheter au moins deux produits Bonduelle salade traiteur et/ou salade en sachet (parmi les produits éligibles listés ci-après), dans un magasin situé en France métropolitaine (Corse incluse) à Monaco, en Belgique ou au Luxembourg, et conserver ses justificatifs d'achat. (L'achat peut être réalisé en simultané ou en plusieurs fois).
- 2) Se rendre sur le site [www.bonduelle.fr](http://www.bonduelle.fr) et suivre les instructions
- 3) Lire et accepter le présent règlement en cochant la case prévue à cet effet, et également accepter le traitement de ses données personnelles nécessaire au bon déroulement de l'Offre (plus de détail en article 9)
- 4) S'inscrire obligatoirement en ligne entre le 06/04/2021 et le 15/06/2021, et remplir le formulaire de participation.
- 5) Télécharger son/ses ticket(s) de caisse daté(s) entre le 06/04/2021 et le 28/05/2021 en entourant l'enseigne, la date, et le(s) produit(s) Bonduelle acheté(s).

**Il est rappelé que la dotation ne sera offerte qu'aux 18 000 premiers Participants.**

Seules les participations ayant suivies l'ensemble de ces étapes seront considérées comme valides et pourront être éligible à l'Offre.

Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète, incompréhensible ou erroné, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité automatique de la participation. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte ou inexacte entraîne l'élimination immédiate et de plein droit du Participant.

La participation à l'Offre se fait exclusivement via [www.bonduelle-emballageplusresponsable-2021.fr](http://www.bonduelle-emballageplusresponsable-2021.fr) à l'exclusion de toute inscription par courrier, téléphone ou tout autre moyen.

La participation à l'Offre est limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse postale, même email) pendant toute la durée de l'Offre.

**Liste des produits éligibles à l'offre :**

PRODUIT	POIDS	GENCOD
Carottes râpées citron de Sicile	320G	3083681081534
Coleslaw moutarde à l'ancienne	320G	3083681081640
Coleslaw moutarde à l'ancienne	320G	3083681081664
Riz à la provençale	320G	3083681081596
Taboulé oriental	300G	3083680484466
Taboulé poulet	300G	3083681055269
Taboulé crevettes	300G	3083680498814
Taboulé riche en légumes	300G	3083681070491
Taboulé Libanais	300G	3083681055238
Mâche bio	80G	3083681004380
Feuille de chêne bio	100G	3083681004359
Jeunes pousses Bio	100G	3083681082388

Mâche roquette bio	100G	3083681083705
Iceberg Bio	175G	3083681082319
Laitue bio	125G	3083681137125
Carottes râpées à l'échalote et au persil	320G	3083681081565
Coleslaw sauce douce	320G	3083681081695
Tortis concombre et saumon	300G	3083680806008

#### **Article 4 – DESIGNATION DES 18 000 premiers Participants**

Un décompte sera réalisé directement en ligne au fur et à mesure des participations. Aussi, les 18 000 premiers Participants (c'est-à-dire, ceux, qui sous réserve du respect des conditions de participation, bénéficieront de la dotation) seront directement informés de leur dotation. Le site précisant « en direct » le nombre de dotation demeurant à attribuer.

Il est précisé que dans l'hypothèse où la participation serait non-conforme, le Participant recevra un courrier électronique à l'adresse mentionnée lors de sa participation, lui précisant que sa participation est incomplète pour telle raison, et que, lorsque cela est possible, il dispose d'un certain délai (précisé dans ledit courrier électronique) pour remédier à la non-conformité. S'il n'a pas remédié à la non-conformité dans ce délai, sa participation sera enregistrée comme non-conforme et sa dotation sera perdue. Les Sociétés Organisatrices se réservant le droit d'en disposer librement.

Les Participants qui n'auront pas droit à la dotation définie ci-après, car ne faisant pas partie des 18 000 premiers, seront également informés en direct puisque le site précise le nombre de dotations encore disponibles.

#### **Article 5 – DOTATION**

**Les 18 000 premiers Participants, ayant respecté l'intégralité des étapes, se verront offrir :**

**Un emballage alimentaire réutilisable de la marque Cirophane (Tissu recouvert de cire d'abeille permettant de conserver vos aliments, d'une valeur commerciale unitaire de 5€ TTC)**

En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer les dotations offertes par des dotations de nature et de valeur équivalente sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque contestation. Les dotations offertes ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de quelque sorte que ce soit ni d'aucun échange ou d'aucun remboursement de quelque nature que ce soit. Les conditions d'utilisation des dites dotations s'imposent à tous sans aucune exception.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables de l'impossibilité d'attribution des dotations en cas de coordonnées (téléphonique et postale) saisies de manière erronée ou incomplète ou de changement de coordonnées non communiqué ou plus généralement en cas d'événement indépendant de leur volonté.

Les bénéficiaires de la dotation s'engagent à ne pas mettre en cause la responsabilité des Sociétés Organisatrices pour ce qui concerne les dotations, notamment leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession des dotations.

Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents qui pourraient survenir lors de la jouissance des dotations attribuées.

## **Article 6 – DISTRIBUTION DE LA DOTATION**

La dotation sera adressée à chacun des 18 000 bénéficiaires, à l'adresse postale indiquée lors de leur participation, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de réception de la demande du bénéficiaire.

En cas de changement d'adresse, le bénéficiaire dispose d'un délai de dix (10) jours ouvrable pour indiquer l'adresse de livraison souhaitée. Pour ce faire, le bénéficiaire pourra appeler au 0970 805 100 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 9h à 18h, en rappelant le code de l'opération **49194**, ou contacter le partenaire des Sociétés Organisatrices par l'intermédiaire du formulaire de contact suivant :

[https://contactconsommateurs.qwamplify.com/fr\\_FR/?op\\_num=49194](https://contactconsommateurs.qwamplify.com/fr_FR/?op_num=49194)

Passé ce délai, la dotation sera expédiée d'office à l'adresse mentionnée lors de son inscription et ne pourra plus être réclamée

Pour toute question, vous pouvez appeler au .

## **Article 7 - DROITS et RESPONSABILITE DES SOCIÉTÉS ORGANISATRICES**

Les 18 000 bénéficiaires reconnaissent qu'ils pourront être sollicités par les Sociétés Organisatrices afin que cette dernière utilise, dans le cadre de toute opération publicitaire interne et/ou externe liée à cette Offre, l'image, et le prénom du bénéficiaire concerné, à l'exclusion de toute autre donnée personnelle, sans que cela ne leur donne droit à une rémunération ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur dotation. Une telle utilisation sera soumise à l'autorisation expresse, préalable et écrite du bénéficiaire.

Les bénéficiaires autorisent toute vérification concernant leur identité, leur domicile ou leur non-appartenance aux Sociétés Organisatrices ou à la société du Partenaire. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée ou toute appartenance à l'une des Sociétés Organisatrices ou à la société du Partenaire entraînera automatiquement l'annulation de la dotation. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de modifier, suspendre, écourter, proroger ou annuler l'Offre à tout moment en cas de force majeure, d'événement indépendant de sa volonté ou de fraude sous quelque forme que ce soit. La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne saurait être engagée de ce fait. Elles se réservent le droit de ne pas attribuer les dotations aux auteurs de ces fraudes et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

Les Sociétés Organisatrices ne peuvent être tenues pour responsable de tout dysfonctionnement empêchant le bon déroulement de l'Offre ou ayant endommagé le système informatique d'un Participant et notamment :

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle du réseau Internet de quelque nature qu'elle soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Offre ;
- des défaillances des équipements ou programmes informatiques ou téléphoniques du Participant, des fournisseurs d'accès Internet ou des opérateurs de téléphonie ;
- des actes de malveillance externes et des virus.

La connexion au Site de l'Offre et la participation à l'Offre se fait sous l'entière responsabilité du Participant auquel il appartient de protéger ses propres données, ses logiciels et ses équipements informatiques et téléphoniques contre toute atteinte.

La participation à l'Offre implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et des risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables de tout problème résultant de l'acheminement et de la livraison des dotations.

## **Article 8 - CONSULTATION DES MODALITES**

La participation à l'Offre implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront déposés selon les mêmes modalités.

Le règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment sur le site [www.bonduelle.fr](http://www.bonduelle.fr) et/ou sur le site <https://www.bonduelle-emballageplusresponsable-2021.fr/>

## **Article 9 – DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS**

En participant à l'Offre, le Participant reconnaît et accepte que les Sociétés Organisatrices et plus particulièrement leurs services Marketing, réalisent un traitement de ses données personnelles, nécessaire à la bonne organisation de l'Offre. Dans l'hypothèse où le Participant ne fournissait pas les informations requises, ledit Participant ne pourra participer à l'Offre.

Les données personnelles du Participant ne seront communiquées qu'à une liste limitée de personnes concernées par l'opération au sein des Sociétés Organisatrices et notamment son service Marketing, son service informatique et ses prestataires de services agissant en son nom pour les besoins d'hébergement et de support informatique.

Dans le cadre de la présente Offre, la Société Organisatrice aura recours aux sous-traitants suivants qui pourront avoir accès aux données personnelles du Participant afin de réaliser les finalités indiquées.

- Le partenaire Qwamplify Activation, afin de lui permettre de gérer le bon déroulement de l'Offre et notamment l'expédition des dotations.

Les données personnelles des Participants seront uniquement conservées pour le temps nécessaire à la gestion de l'Offre, puis archivées pour une durée permettant de respecter toute obligation légale ou pour une durée équivalente au délai légal de prescription.

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de restriction de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsqu'applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, les Participants peuvent contacter le Partenaire Qwamplify Activation par téléphone au 0970 805 100 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 9h à 18h, en rappelant le code de l'opération **49194**, ou par l'intermédiaire du formulaire de contact suivant (le cas échéant, le Partenaire se rapprochera des Sociétés Organisatrices):

[https://contactconsommateurs.qwamplify.com/fr\\_FR/?op\\_num=49194](https://contactconsommateurs.qwamplify.com/fr_FR/?op_num=49194)

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle en cas de violation des règles de protection des données applicables, à savoir en France la CNIL.

## **Article 10 - ACCEPTATION DU REGLEMENT PAR LES PARTICIPANTS**

La seule participation à l'Offre implique l'acceptation, par le Participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation doit être faite par l'intermédiaire du formulaire de contact suivant : [https://contactconsommateurs.qwamplify.com/fr\\_FR/?op\\_num=49194](https://contactconsommateurs.qwamplify.com/fr_FR/?op_num=49194).

## **Article 11 - LOI APPLICABLE / LITIGE**

Le présent règlement est régi et soumis à la loi française. Tout litige portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution du présent règlement sera tranché par le tribunal du domicile du défendeur.